

# CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

L'an deux mille quinze, 22 octobre, à Vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand PANGAULT, 1<sup>er</sup> Adjoint

**Etaient présents** Mme MEHEUST Véronique, Mme BONNETE Geneviève, Mr JUIN Didier, Mme PRIE Nathalie, Mr CHOQUIN Pierre, Mr ROBIN Patrice, Mr BOIXIERE David, Mme MALABEUX Isabelle, Mr HULAUD Jean-François, Mme TARDIF Tiphaine, Mme BAUDRY Ghislaine, Mr CHOANIER Bernard, Mme MAUTAENT Brigitte, Mme GUILLERME Françoise, Madame VEAUDELET Christelle

**Etaient absents ou excusés :** Mr VASPART Michel, Mr PRIE Jean-Yves, Mme DUFEIL Jeanine, Mr GABILLARD Sébastien, Monsieur OGE Jean-Yves, Monsieur TERRIERE Jacques, (pouvoir à Mme MAUTAENT), Mme VAN DIEN Françoise  
Les Membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

Madame VEAUDELET Christelle est nommée Secrétaire de Séance

## COMPTE-RENDU

Monsieur Bertrand PANGAULT, 1<sup>er</sup> adjoint, demande s'il y a des observations sur le dernier compte-rendu avant signature. Il n'y a pas d'observation.

## FINANCES

### PROPOSITIONS DE PRETS

Monsieur David BOIXIERE, Conseiller Délégué aux Finances, fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt de 250 000 € sur 15 ans, pour financer les investissements sur l'année 2015/2016. Il présente les quatre propositions reçues du : Crédit Mutuel de Bretagne, Crédit Agricole, de la Poste, et de la Caisse d'Epargne :

Remboursement à capital fixe,  
périodicité : trimestrielle

Banque	CMB	CA	La Poste	Caisse Epargne
Taux	1,85 %	2,19 %	2,00 %	2,08 %
Coût total du crédit	35 265,80	41 746,80	38 347,22	39 650,00
Commission	0,15% soit 375€	0,15% soit 375€	0,20% soit 500€	0,20% soit 500€
Coût total avec commission	35 640,80 €	42 121,80 €	38 847,22 €	40 150,00 €

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 Octobre 2015,  
Entendu l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

**RETIENT LA PROPOSITION DE FINANCEMENT DU CMB au taux de : 1,85 %s'engage pendant toute la durée du prêt, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires,**

- autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à signer le contrat de prêt de 250 000 € avec le Crédit Mutuel de Bretagne, à intervenir et à utiliser ce prêt au gré des besoins de la collectivité.
- Ce prêt sera imputé au budget au compte 16 « emprunts » et sera inscrit obligatoirement dans le compte 16 de la commune de Pleudihen sur Rance le 31 décembre de chaque année.

## AVENANTS MAISON DE SANTE LAENNEC

### ATOUT CONFORT - Lot Plomberie

- Complément de lavabo Cabinet du dentiste : **200,01 € H.T. 204,01 € T.T.C.**
- Travaux complémentaires, local ostéopathe, kinésithérapeute, infirmiers et général (mitigeurs, évacuation ML, vasque IDE, réceptacles savons)  
Avec récupération des robinets actuellement en place  
**1 606,92 € H.T. 1.928,30 € T.T.C.**

### MARTIN – Lot Menuiserie

- Menuiserie orthophoniste :	185,00 € H.T.	222,00 € T.T.C.
- Menuiserie Infirmiers (plan de travail)	337,00 € H.T.	404.40 € T.T.C.
- Menuiserie couloir	940,00 € H.T.	1 128.00 € T.T.C.
- Travaux divers en moins :	- 1 608,23 € H.T.	
En plus :	1 356,00 € H.T.	
	SOIT :	- 252,23 € H.T.      – 302,68 € T.T.C.
TOTAL .....	<b>1 209,77 € H.T.</b>	<b>1 451,72 € T.T.C.</b>

### COBAC

Local ostéopathe, fourniture et pose  
d'une bouche VMC : **558,85 H.T. 670,62 € T.T.C.**

Entendu l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité de ses membres présents,  
**VALIDE LES AVENANTS CI-DESSUS PRESENTES POUR UN MONTANT TOTAL de 4 254,65 € T.T.C.**

### ACHAT BALAYEUSE OCCASION POUR LE TERRAIN SYNTHETIQUE

Monsieur Didier JUIN explique le besoin d'acheter une balayeuse/brosse pour égaliser et redresser les fibres de la pelouse synthétique, afin que le terrain reste homologué.

La commune de LEHON, a mis en vente sa balayeuse-brosse qui ne leur convient pas.

La Brosse VERTI-BROOM Réf. 15VE200, largeur 1 m 85 avec 2 roues de transport nous est proposée en occasion à 700 Euros

Entendu l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité de ses membres présents,  
**DECIDE D'ACHETER LA BROSSSE d'OCCASION, VENDUE 700 € PAR LA COMMUNE DE LEHON.**

### **MISE EN VENTE DU PAVILLON SCOLAIRE**

Monsieur Bertrand PANGAULT fait lecture de la lettre reçue de Monsieur Jean-Michel BOULLIER informant Mr le Maire de sa décision de quitter la maison qu'il occupe au 25 rue de Dinan le 21 Décembre 2015.

Entendu l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité de ses membres présents,  
**DECIDE DE METTRE LA MAISON EN VENTE ET DEMANDE L'ESTIMATIF AUX DOMAINES**

Mme MEHEUST demande de prévenir Mr et Mme TOUZE de cette mise en vente.

### **ACHAT PHOTOCOPIEUR**

Monsieur David BOIXIERE informe les Membres présents, que quatre sociétés ont été sollicitées pour l'achat d'un photocopieur : XEROS, REPROGIL, TOSHIBA et MINOLTA.

Seule la Société TOSHIBA présentait une proposition avec logiciel intégré et prise en charge du transfert et de la maintenance du photocopieur e.studio 281 C, actuel, à l'école publique.

Cette offre pour un photocopieur e.studio 2050 C, comprend :

Un chargeur de documents recto-verso  
Un kit contrôle alimentation  
Une cassette supplémentaire de 550 feuilles  
Un meuble support  
Un disque dur sécurisé 320 GO  
Re-Rite V8 solution OCR  
SAV Re-Rite 5 ans  
e.bridge C&5 office server  
Module Free form  
Tampon code barre

Pas de frais de facturation, l'indexation du coût copie ne pourra excéder + 1% par an durant les 5 années du contrat de maintenance. Formation offerte

Prix copie noir et blanc : 0,005 € H.T

Prix copie couleur : 0,043 € H.T

Deux possibilités de financement sont proposées :

EN LOCATION : 145 € par mois H.T. soit 174 € TTC, sur 63 mois : 10 962 € TTC

OU

ACQUISITION : 8 200 € H.T Récupération de la TVA et somme intégrée dans l'emprunt.

Entendu l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré,  
 LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité de ses membres présents,  
**VALIDE LA PROPOSITION DE TOSHIBA POUR L'ACHAT du photocopieur, précité, avec logiciel et Transfert du e.studio 281 C actuel à l'école publique**

### REPLACEMENT MACHINE A AFFRANCHIR

Monsieur David BOIXIERE confirme que la machine à affranchir installée à la Mairie, est décertifiée, il y a donc lieu de la remplacer.

Trois devis ont été reçus et analysés, comme le montre le tableau comparatif ci-dessous :

#### Machine à affranchir

	Néopost	Doc'Up	Pitney Bowes
contrat annuel	275	179	
option sérénité*	90	49	
total HT	365	228	240
total TTC	438	273,6	288
durée du contrat	5 ans	5 ans	5 ans
majoration annuelle	4% par an	néant	non précisé
coût cartouche HT	111,6	90	non précisé
		3 mois offerts	
* option sérénité comprend les changements de tarif			

Entendu l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité de ses membres présents,  
**VALIDE LA PROPOSITION de DOC'UP pour un contrat annuel de 179 €**

### **SIGNALETIQUE MAISON DE SANTE LAENNEC**


Monsieur Bertrand PANGAULT, informe les Membres que la signalétique a été présentée et adoptée par les Professionnels de santé en début de semaine, le devis du moins disant a été retenu.

Trois entreprises ont été sollicitées pour les mêmes prestations :

Le devis GAULTIER se chiffre à	4 376,04 € T.T.C.
Celui de PITREL pour un montant de :	4 485,76 € T.T.C.
Et KALIPUB présente un devis inférieur à	4 000,00 € T.T.C.

Mr CHOUIN demande si le panneau d'entrée avec les plaques des professionnels sera éclairé ?

Monsieur PANGAULT répond que c'est le réverbère du parking qui va éclairer cet emplacement.

Madame MAUTAENT n'apprécie pas le style du nom Maison de Santé Laennec à cause du  qui traverse le O.

Entendu l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents **SAUF 3 ABSTENTIONS**,  
(Madame MAUTAENT, Madame GUILLERME, Monsieur TERRIERE) .

#### **RETIENT**

**LE DEVIS DE LA SOCIETE KALIPUB de PLOUER sur RANCE**

### **ACHAT ABRI BUS**

Monsieur Bertrand PANGAULT rappelle aux Membres qu'une demande avait été faite au Conseil Départemental pour la fourniture où une subvention pour un abri-bus au village de DOSLET, où une plateforme à été réalisée pour le recevoir.

Une subvention de 450 € a été allouée pour ce matériel.

Le devis des Ateliers du Domaine se chiffre comme habituellement à :

H.T. 2 010,00 €    TTC 2 412,00 €

Entendu l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité de ses membres présents

**VALIDE LE DEVIS DES ATELIERS DU DOMAINE pour 2 412,00 € T.T.C.**

### **DEVIS BULLETIN MUNICIPAL DE FIN D'ANNEE**

Monsieur Bertrand PANGAULT fait part au Conseil que trois devis ont été demandés pour la réalisation de 1400 exemplaires du bulletin de fin d'année, suivant le même descriptif.

Après négociations :

ROUDENN GRAFIK de QUEVERT	propose un devis de	H.T. 1 550,00 €
Imprimerie PEIGNE de TADEN		H.T. 1 498,00 €
Imprimerie DESSALLES de ST BRIEUC		H.T. 1 294 ,00 €

Entendu l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité de ses membres présents

**VALIDE LE DEVIS DE L'IMPRIMERIE DESSALLES pour un montant de H.T. 1 294,00 €**

### **TRAVAUX**

#### **AMENAGEMENT, TRAVAUX CIMETIERE (Tombes des Morts pour la France)**

Monsieur Jean-François HULAUD explique que le Souvenir Français participe aux restaurations de tombes et remise en valeur de « Carrés Militaires » des citoyens « tombés au champ d'honneur » et « morts pour la France ». Dans notre commune, 14 tombes situées au centre de l'ancien cimetière, côté Nord de la « butte ossuaire » répondent à ce critère (en arc de cercle).

Le 16 Avril et le 22 juin 2014, Jean REUNGOAT avait sollicité cet organisme en vue d'obtenir une participation pour la réfection du site.

En liaison avec les Services Techniques municipaux, un devis avait été chiffré au niveau des matériaux nécessaires et de la location de matériels, sans tenir compte des salaires et honoraires de travail des employés municipaux.

#### **I - DEFINITION DES TRAVAUX :**

1 - Remise en état des 14 tombes positionnées en arc de cercle au centre de l'ancien cimetière :

Mise en place de 2 croix (tombes de gauche)  
Renforcement des monuments et des différents joints,  
Nettoyage complet des 14 tombes

2 – Construction d'un muret de retenue de la terre en arrière des tombes :

Longueur = 18 m    largeur = 0 m 40    Hauteur = 0 m 75

### 3 – Surfaçage autour des tombes :

Sable et gravier, voire chapes béton si nécessaire

### II – ESTIMATION des COUTS

Matériaux : ciment, parpaings, sable	1 400,00 €
Pierre de parement côté tombes	1 500,00 €
Location minipelle (5 jours)	320,00 €
Camion transport béton + fournitures	64,00 €

**Le coût total estimé est de H.T. 3 284,00 €**

### III – CONCLUSION

Le Comité du Souvenir Français (Comité de Dinan/Lieutenant-Colonel DE CHARRETTE, le Président) **intervient à hauteur de : 1 500 €.**

Il restera à la charge de la commune la somme de : 1 800 € sachant qu'il reste une somme au budget pour les travaux du cimetière.

Ce chantier pourrait être réalisé fin 2015, début 2016.

Entendu l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité de ses membres présents

**ACCEPTE CETTE PROPOSITION ET AUTORISE LES TRAVAUX DES TOMBES  
INDIQUEES CI-DESSUS, DANS LE CIMETIERE**

### **RECENSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE EN VUE DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT POUR 2016**

Monsieur Jean-François HULAUD, Adjoint aux Travaux, rappelle que chaque année la préparation de la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) donne lieu à un recensement des données physiques et financières des communes. Un des critères retenu pour le calcul de la seconde fraction de la dotation de solidarité rurale (DSR) est celui de la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal. Il confirme que la loi du 9 décembre 2004 n° 2004-1343 a modifié le code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcées par le Conseil Municipal, sans enquête préalable.

Monsieur HULAUD avec le Responsable Technique a mesuré la voirie, en tenant compte des nouvelles voies, suite aux constructions de lotissements, il y a lieu d'ajouter à ce jour : 450 m, ce qui porte la longueur de voirie à 65 130 m.

Entendu l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE SON ACCORD POUR INTEGRER CES 450 M DANS LA VOIRIE COMMUNALE PORTANT DE CE FAIT, LA LONGUEUR DE LA VOIRIE CLASSEE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL A 65 130 M.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **DELIBERATION POUR SOLLICITER DINAN COMMUNAUTE A REALISER LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLU**

- Madame Véronique MEHEUST, Adjointe à l'Urbanisme, explique à l'assemblée qu'au niveau du PLU, le projet de cantine se situe à la fois sur les zones UA et UC. Deux zones aux règles différentes qui contraignent la réalisation de cet équipement d'intérêt collectif.

- Il convient alors de procéder à une modification simplifiée du PLU à contenu POS de la commune afin qu'il puisse permettre la réalisation de cet équipement d'intérêt collectif.

- Cette modification simplifiée vise à faire évoluer les articles UC 7 « Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives », UC 8 « Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété » et UC 9 « Emprise au sol ».

- La mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée s'effectuera pendant un mois à la mairie et au siège de Dinan Communauté.

Considérant que l'EPCI est désormais compétent en matière de modification simplifiée de PLU des communes suite au transfert de compétences PLUi acté dans les statuts de Dinan Communauté du 9 Juin 2015.

Entendu l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité de ses membres présents

**Fait part de sa volonté de**

**SOLLICITER Dinan Communauté pour lancer la procédure visant à modifier le P.L.U conformément aux souhaits émis ci-dessus et définir les modalités de mise à disposition du public**

### **AVIS SUR MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU à ST PIERRE DE PLESGUEN**

Madame Véronique MEHEUST présente le dossier reçu de la Mairie de St Pierre de Plesguen qui sollicite nos éventuelles observations sur les modifications envisagées concernant le changement de zonage sur le site de la Métairie du Rouvre pour permettre l'installation d'une zone de stockage de déchets inertes (ISDI).

Il s'agit de corriger une erreur de zonage concernant le site d'une ancienne carrière située sur le lieu-dit « La Métairie du Rouvre » et d'adapter le règlement de la zone Nd pour mieux encadrer les conditions de stockage des déchets inertes.

Entendu l'exposé ci-dessus,

**L'ensemble des Membres du Conseil Municipal donne un Avis favorable à cette modification**



## **NOMINATION D'UN REFERENT A L'ELABORATION DU PLUI**

Monsieur Bertrand PANGAULT rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, Madame Françoise GUILLERME et Madame Véronique MEHEUST avaient été nommées Référentes pour le PLUI.

Madame Françoise GUILLERME explique dans un courrier dont lecture est faite par Monsieur PANGAULT qu'elle ne souhaite plus être référente pour le PLUI. Elle propose d'assister uniquement lorsqu'il y aura des réunions concernant Pleudihen/la Vicomté sur Rance et St Helen.

Monsieur PANGAULT demande à l'assemblée s'il y a des candidatures au poste de Référent PLUI en remplacement de Mme GUILLERME ;

Monsieur Patrice ROBIN propose sa candidature.

Entendu l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité de ses membres présents

**NOMME Monsieur Patrice ROBIN Référent PLUI**

## **DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT POUR LE PLH**

Monsieur Bertrand PANGAULT fait lecture d'un courrier émanant du Service Habitat de Dinan Communauté demandant la désignation au sein du Conseil Municipal d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour assister à la Conférence Intercommunale du logement Territoire de Dinan Communauté.

Monsieur David BOIXIERE présente sa candidature comme membre titulaire

Monsieur Jean-François HULAUD présente sa candidature comme membre suppléant.

Entendu l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité de ses membres présents

**DESIGNE Monsieur David BOIXIERE en tant que MEMBRE TITULAIRE pour le PLH**

**ET Monsieur Jean-François HULAUD comme MEMBRE SUPPLEANT pour le PLH .**

## **DIVERS**

Monsieur HULAUD Jean-François confirme que les travaux de voirie par l'Entreprise COLAS vont commencer pour les rues Laménais et cour de l'école. Dans un 2<sup>ème</sup> temps après la Toussaint, il restera à faire la petite portion au cimetière.

L'aménagement de la rue du Val d'Orient verra début Décembre 2015 l'effacement des réseaux, la réalisation des terrassements. Les travaux seront interrompus pendant la période des fêtes de fin d'année. Courant 2016, la refonte complète de cette rue : voirie, bordures, trottoirs, aménagement urbain sera effectuée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 26 Novembre 2015.

Fin de la séance : 22 h 00.